

Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 18 novembre 2014

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, nous avons l'honneur de poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures.

Actuellement les avions à l'arrivée et au départ de l'aéroport de Luxembourg sont guidés par le contrôle de la tour (CTR) et le contrôle d'approche (TMA). Ces deux contrôles, sous la gestion de l'Administration de la navigation aérienne (ANA), sont implantés au Findel et, de sorte, permettent d'offrir par un contact direct avec les compagnies aériennes opérant à Luxembourg, un service efficace, flexible et coordonné. Cet échange direct résulte notamment en une optimisation des trajectoires d'arrivée et de départ, avec à la clef, une réduction notable des nuisances sonores et de la consommation de carburant.

Or, il s'avère que d'après son plan annuel 2014/2015 et dans un souci de réduction des coûts, l'ANA envisagerait de délocaliser (« outsourcing ») une partie majeure (voire même l'intégralité) du contrôle aérien de la TMA vers un prestataire de service étranger, considérant prioritairement le contrôle régional de Bruxelles (Belgocontrol).

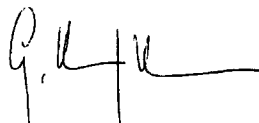
D'après la « Luxembourg approach controllers association » (Laca), une coordination efficace pour les départs et les arrivées ne serait ainsi plus assurée et risquerait de provoquer, entre autres, beaucoup de retards et de circuits d'attente pour le trafic à destination de Luxembourg. De plus, une délégation totale de la TMA à un organisme de contrôle étranger engendrerait la perte complète de l'expertise nationale concernant l'espace aérien national et la perte des recettes générées par les indemnités de route. Aussi les décisions concernant les routes de départ et d'arrivée seraient développées en-dehors des administrations nationales. Il serait de plus également fort probable que les priorités d'un organisme étranger se concentreront de préférence sur la desserte des aéroports voisins (Liège, Charleroi, Hahn,...).

D'après nos informations, la compagnie aérienne Luxair aurait déjà exprimé en 2010 dans une lettre adressée au Ministre responsable de l'époque, son inquiétude quant à une délocalisation de la TMA vers Belgocontrol. Ce transfert comporterait le risque que la gestion du contrôle aérien de Luxembourg soit soumise aux impératifs dictés par l'optimisation des flux vers les grands aéroports comme Bruxelles, Paris ou encore Francfort. Cette perte de flexibilité aurait outre l'impact environnemental, aussi un impact financier non négligeable. D'après une simulation de la taxation des vols Luxair sur base des tarifs pratiqués par d'autres TMAs conclurait que le surcoût annuel serait de l'ordre de quelque 1,5 millions d'euros.

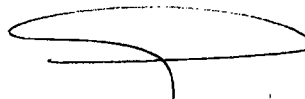
Dès lors, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures:

- Monsieur le Ministre peut-il confirmer l'information que le Gouvernement envisagerait une délocalisation du contrôle aérien de la TMA vers l'étranger, i.e. vers la Belgique?
- Sinon, est-ce que le Gouvernement a néanmoins considéré cette idée?
- Dans l'affirmative, quand est-ce que cette mesure entrerait-elle en vigueur?
- Est-ce que l'impact financier d'une telle mesure a été chiffré, tout en sachant que ladite mesure engendrerait la perte des recettes générées par les indemnités de route?
- Quelle est la position du Gouvernement par rapport aux craintes exprimées par la Laca et la compagnie Luxair quant à une « dépendance » de l'Aéroport de Luxembourg par rapport à un fournisseur de services étranger?
- Quelle est la position de Monsieur le Ministre quant à l'impact financier d'une délégation de la TMA à un organisme de contrôle étranger sur les opérateurs? Supposant que les compagnies aériennes seraient amenées à répercuter les coûts supplémentaires à leurs clients, Monsieur le Ministre ne juge-t-il pas qu'une telle mesure risque de nuire considérablement à la compétitivité des compagnies aériennes basées au Luxembourg, dont Luxair notamment, et par conséquent à la compétitivité de l'Aéroport de Luxembourg dans son ensemble?

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.



Georges Engel
Député



Roger Negri
Député